

| DÉCEMBRE 2025

N°28

La **revue** des  
propriétaires privés

# Parlons Forêts

CNPF  
Occitanie

Dossier :  
Les incendies de 2025  
en Occitanie



# SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL	2
■ AForACCT	3
■ RETOUR SUR LES JTN	4
■ DOSSIER <u>Les incendies de 2025 en Occitanie</u>	5
■ VIEILLES FORÊTS ET ATTRIBUTS DE MATURITÉ	9
■ MARTELOSCOPE	11
■ BRÈVES	12

CRPF - 7 Chemin de la Lacade  
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE  
Tél. 05 61 75 42 00  
<https://occitanie.cnpf.fr>

**Directeur de la publication :**  
Amaury de Galard

**Comité de rédaction :**  
Elise Buchet, Jean-Michel d'Orazio,  
Mathilde Harel, Johann Hübelé,  
Florent Nonon, Florian Prudhomme.

**Rédaction :** Sébastien Drouineau

**Mise en page :** Patricia Ortiz

**Impression :** Imp'Act  
5911 Route du Frouzet  
ZAE les Hautes Garrigues  
34380 Saint-Martin-de-Londres  
Tél. : 04 67 02 99 89

**ISSN :** 3039-6824

**Dépôt légal :** date de parution

**Abonnement :** gratuit sur demande

**Ont collaboré à ce numéro :**

Emilie Cambou, Jean-Christophe Chabalier,  
Sébastien Drouineau, Céline Emberger,  
Amaury de Galard, Flore Giraud,  
Alexandre Laizé, Laurent Larrieu,  
Léo Poudré.

Revue imprimée sur papier certifié :



# EDITO

## Chères lectrices, chers lecteurs

À l'heure où s'annonce pour 2026 un enlisement budgétaire, mais aussi une année stratégique pour notre établissement, il me paraît important de partager avec vous les évolutions récentes qui touchent le CNPF et d'évoquer les actions que nous menons en Occitanie.

Sempiternelle discussion au Parlement concernant le financement du CNPF... Au nom de l'effort collectif, ce sont **420 000 euros de dotations en moins** qui sont annoncés, sans diminution corrélative des effectifs contractuels. Le **manque de moyens avéré** auquel nous faisons face ne semble pas faire évoluer les lignes, alors que nos missions deviennent toujours plus importantes et nécessaires.

Par ailleurs, la tutelle envisage de **limiter la possibilité pour le CNPF de recruter des chargés de mission en CDD**, alors même que ces postes sont financés par d'autres sources, dont les contributions sont âprement négociées. Faute de moyens propres suffisants, ces renforts sont pourtant **indispensables pour amplifier notre action**.

Il ne vous aura pas échappé que le gouvernement Lecornu II n'a pas désigné de ministre spécifiquement en charge de la Forêt. Soyez toutefois rassurés : après plusieurs jours d'attente, il est confirmé que notre établissement reste administré par **deux ministères** : le **ministère de l'Agriculture** pour le financement, et le **MTE** pour la politique forestière.

Pourtant, le CNPF - et votre délégation régionale en particulier -, stimulés par les récentes **Journées Techniques Nationales**, s'efforcent de maintenir toute leur énergie pour être présents sur tous les fronts où leur action est utile et attendue. Et je crois que nous y parvenons.

Bien entendu, notre travail de fond se poursuit : développement des **garanties de gestion durable**, avec une augmentation notable des **DGD pour 2025**, accompagnement des propriétaires via les **FOGEFOR**, réunions de vulgarisation - notamment avec les **CETEF** et **GDF**, conseils individuels... Mais les pages qui suivent illustrent également la **diversité des domaines** sur lesquels votre CRPF intervient :

- L'accompagnement des propriétaires forestiers suite aux incendies de l'Aude.
- La prise en compte des enjeux liés à l'eau, avec des solutions techniques et financières pour favoriser de bonnes pratiques.
- Les « vieilles forêts » et les enjeux de maturité biologique, mises en lumière lors d'une réunion organisée à Miélan, dans le Gers.
- La sylviculture en pratique, illustrée par la rencontre autour du marteloscope de Lasserre, en Ariège.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous **de belles fêtes de fin d'année**, dans un esprit de sérénité, de paix, de solidarité et de confiance. Puissent ces moments vous offrir une pause bien méritée avant d'aborder, ensemble, une nouvelle année au service de la forêt privée et de l'intérêt général.

Amaury de Galard,  
Président du CNPF Occitanie

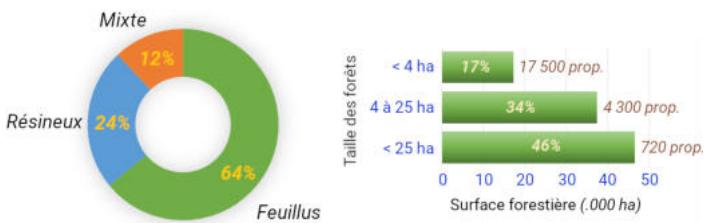


Flore Giraud © CNPF

*Exploitation à faible impact de Pins Weymouth dépérissants en zone humide par câble-mât, financée par le projet AForACCT.*

**L**e projet Adapter la Forêt du bassin versant de l'Agout pour faire face au Changement Climatique Territorial (AForACCT) a été initié en 2023 en vue d'encourager une gestion forestière durable visant à adapter les peuplements forestiers aux changements climatiques et adapter les pratiques sylvicoles sur les zones sensibles liées à l'eau (zones humides, bords de cours d'eau, captage d'eau potable...). Il porte sur les 194 communes, principalement tarnaises, du bassin versant de cet affluent du Tarn au sein duquel les forêts privées représentent 101 000 ha. Si de grandes propriétés forestières sont présentes, ces forêts restent morcelées. Les peuplements feuillus dominent, notamment en plaine, tandis que les peuplements mixtes et résineux, moins étendus, se concentrent sur les reliefs.

#### Structure et composition des forêts privées du bassin versant de l'Agout



Après avoir caractérisé les enjeux du territoire du point de vue de l'eau et de la forêt, les partenaires du projet se sont réunis pour écrire un cahier des charges visant à accompagner des pratiques de gestion forestière favorables à la préservation des ressources en eau. Il s'agit par exemple de travaux de restauration de ripisylves, de la préservation d'une dynamique naturelle en zone humide ou d'y réaliser des travaux adaptés, de favoriser les plantations mélangées, la régénération naturelle le long des cours d'eau ou de la réalisation d'aménagements pérennes de traversée des cours d'eau. Pour expliquer le rôle et le fonctionnement des milieux humides, leurs fragilités, les impacts possibles des interventions sylvicoles et la façon

## AForACCT un partenariat gagnant-gagnant autour de la forêt et de l'eau

Le 23 mai 2025, le CNPF Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne signaient une convention de partenariat. Celle-ci ouvre de riches perspectives de travail en commun pour les 5 années à venir, mais elle s'appuie également sur de nombreux projets passés ou en cours. Parmi eux, le projet AForACCT se poursuit sur le bassin versant de l'Agout.



de les minimiser, le document « *Sylviculture et milieux humides : Guide des bonnes pratiques dans le Tarn* » a également été publié<sup>1</sup>.

Le CRPF est à la manœuvre pour promouvoir le dispositif auprès des propriétaires et des gestionnaires, réaliser des diagnostics forestiers, accompagner la réalisation des chantiers et participer au montage et au suivi des dossiers d'aide. Et la dynamique s'enclenche ! Trois commissions ont déjà été organisées pour statuer sur l'attribution effective des aides. Celles-ci ont permis d'engager :

- 9 propriétés dans des démarches de pratiques vertueuses,
- environ 10 ha de travaux en zones humides,
- 15,50 ha de préservation de dynamique naturelle dans des zones humides,
- 1 dossier avec une plantation mélangée,
- 1 dossier avec une traversée de cours d'eau pérenne.

Le montant total des aides engagées s'élève à 44 000 €.

Le projet AForACCT est un exemple concret du partenariat gagnant-gagnant entre les acteurs d'une gestion durable des eaux, de leurs milieux associés, et des forêts. Il illustre ainsi, avec un air de « déjà-vu » une convergence d'enjeux qui justifiait, jusqu'en 1964, le regroupement de ces thématiques au sein de la célèbre Administration des Eaux et Forêts !

Flore Giraud et Sébastien Drouineau, CNPF Occitanie

<sup>1</sup> Le détail des aides proposées et le document « *Sylviculture et milieux humides : Guide des bonnes pratiques dans le Tarn* », sont disponibles en version papier au CNPF Occitanie : siège et antenne du Tarn, et sur son site internet : <https://occitanie.cnpf.fr/adapter-la-forêt-du-bassin-versant-de-l-agout-pour-faire-face-au-changement-climatique-territorial>

### La convention de partenariat CNPF Occitanie / Agence de l'Eau Adour-Garonne

Elle s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence et comporte plusieurs axes :

- Mise en place et suivi d'animation des territoires forestiers intégrant les enjeux eau et biodiversité
- Mise en place et suivi de programmes d'actions de préservation des milieux aquatiques et humides en forêt : accompagnement des propriétaires
- Valorisation des actions et retours d'expériences
- Suivi expérimental de territoires en renouvellement forestier et impact sur les services rendus au cycle de l'eau, aux milieux aquatiques et humides et à la biodiversité.

Cette convention permettra de combiner des actions d'animation, de recherche / développement et des aides à l'investissement pour promouvoir des pratiques favorables à l'eau, aux milieux associés... et bien sûr à la forêt !

### Les financeurs d'AForACCT :



# Retour sur les Journées Techniques Nationales du CNPF

Les 2 et 3 octobre derniers, Arcachon a accueilli les Journées Techniques Nationales du CNPF, un rendez-vous organisé tous les trois ans réunissant l'ensemble du personnel et une partie des élus.

Un moment fort pour l'établissement, consacré cette année à un thème aussi vaste que sensible : le risque sous toutes ses formes.

Pour Amaury de Galard, président de la délégation occitane, cette édition avait une saveur particulière puisqu'il y participait pour la première fois. Il partage avec nous ses impressions.



## Amaury, c'étaient vos premières Journées Techniques Nationales. Qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?

Avant tout, l'ampleur de la mobilisation : la participation a été impressionnante. Les interventions étaient d'une grande qualité, et les échanges nombreux, pertinents et toujours empreints de **convivialité**, aussi bien pendant les séances de travail que lors des moments informels.

J'ai également ressenti **un vrai plaisir de se retrouver**, non seulement au sein de sa délégation, mais aussi entre collègues venus de toute la France.

Enfin, je tiens à saluer **la qualité de l'organisation**, qui a largement contribué à la réussite de ces journées.

**Une thématique audacieuse : les risques sous toutes leurs formes – santé des forêts, sécurité informatique, contentieux, charge de travail, santé des équipes, organisation... Percevez-vous une tension au sein des équipes ?**

Oui, sans aucun doute. Les risques

sont omniprésents : dès qu'on allume son ordinateur, qu'on évoque le budget du CNPF, qu'on conseille un propriétaire dans un contexte incertain, ou encore sur le terrain, face aux risques physiques, techniques ou liés à la sécurité.

Certains techniciens, pourtant très expérimentés, peuvent aujourd'hui se sentir déstabilisés.

Il est donc essentiel de ne pas cacher ces difficultés sous le tapis, mais au contraire d'en parler collectivement, pour mieux les comprendre et y faire face ensemble.

## Quelles réponses ces journées ont-elles apportées ?

J'ai trouvé que l'écoute et le soutien de la direction étaient très présents, notamment à travers le choix fort de donner la parole aux représentants du personnel dès l'ouverture du séminaire.

Ces journées ont aussi permis de constater que toutes les délégations partagent les mêmes défis : changement climatique, déséquilibre sylvocynégétique, nouvelles attentes des propriétaires, DFCI...

Échanger avec d'autres équipes permet de relativiser, partager des expériences

et construire des solutions communes.

Les ateliers, très bien préparés et brillamment restitués, ont d'ailleurs fait émerger de nombreuses pistes concrètes à approfondir.

Et comme l'a justement rappelé Pierre Macé<sup>1</sup> : « *C'est vous les experts* » - les agents du CRPF sont parmi les mieux placés pour identifier les risques et les intégrer à leur pratique.

## L'ambiance était-elle au rendez-vous ?

Tout à fait ! L'atmosphère était à la fois studieuse et détendue.

Les performances théâtrales et lyriques, tout comme le dîner du jeudi soir, resteront parmi les grands moments de convivialité.

Mais au-delà de ces temps forts, c'est la **bienveillance générale**, impulsée par la direction, qui a marqué l'ensemble de l'événement.

## Un mot de conclusion ?

Je retiens avant tout que le CNPF, c'est une belle famille.

Ces journées ne sont pas une dépense, mais un investissement essentiel pour renforcer le lien, créer des convergences et affronter collectivement les défis à venir : pression environnementale, nouvelles charges de travail, vision et pérennité de nos actions.

Malgré un thème parfois pesant, on ressort des JTN plus motivé que jamais !

Propos recueillis par Sébastien Drouineau,  
CNPF Occitanie



Michel Chartier © CNPF

Florent Gallois © CNPF



# Accompagner les propriétaires de forêts privées après un incendie

**Les incendies exceptionnels de l'été 2025 en Occitanie ont malheureusement fourni à l'équipe du CNPF Occitanie une occasion inédite d'affiner et de mettre en œuvre sa stratégie post-incendie structurée en trois phases : RECENSER, INFORMER, ACCOMPAGNER. Dès les premières heures après le contrôle des feux, les maires des communes et les propriétaires forestiers ont été contactés pour les informer, les soutenir et leur apporter un appui technique.**



*L'incendie hors-norme de Ribaute, dans l'Aude, a parcouru 2 800 ha de forêt privée.*

Depuis la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, les prérogatives du CNPF ont été élargies et renforcées dans son rôle d'appui technique auprès des propriétaires forestiers privés dans la gestion des feux. En particulier, un réseau de référents régionaux DFCI<sup>1</sup> a été mis en place pour travailler à l'intégration de la DFCI dans les Documents de Gestion Durable, l'identification des équipements et ouvrages DFCI dans les forêts privées et contribuer au déploiement des politiques publiques en matière de DFCI en articulation avec les autres acteurs.

En lien avec les équipes départementales, les deux référents DFCI d'Occitanie ont également formalisé les modalités d'accompagnement par le CNPF des propriétaires sinistrés.

## ■ Analyse des zones incendiées et des propriétés forestières privées concernées

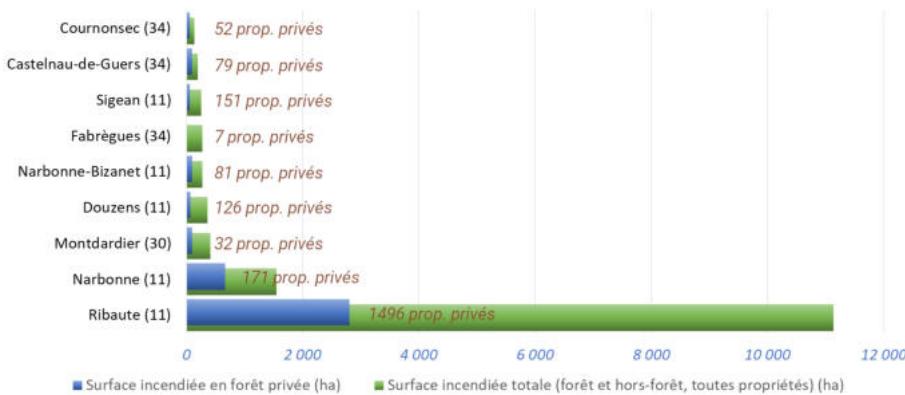
Dans les jours qui suivent les feux, et sur la base des contours des incendies transmis par l'Office National des Forêts, les référents DFCI Occitanie repèrent les forêts privées concernées. Celles-ci sont localisées géographiquement et leurs propriétaires identifiés. Des statistiques peuvent être produites pour rendre compte plus précisément des conséquences des incendies : nombre et surface de forêts privées touchées par classe de taille de propriétés, types de peuplements affectés... Les propriétés disposant d'un Document de Gestion Durable, ou qui devraient en être dotées, sont plus spécifiquement repérées.

<sup>1</sup> Défense de la forêt contre les incendies



Hugo Soulié © CNPF

Durant l'été 2025, les référents DFCI d'Occitanie ont traité une vingtaine d'incendies ayant affecté significativement les forêts privées. Ceux-ci ont parcouru près de 15 000 ha, dont 4 000 ha de forêt privée, sur 8 départements.



*Les principaux incendies de 2025 en Occitanie.*

Ce travail a permis de prioriser les actions à entreprendre sur les massifs touchés par les incendies.

## Communication et information

Après un incendie affectant des forêts privées, le CNPF Occitanie engage une large communication institutionnelle, notamment auprès des mairies qui jouent un rôle important de relais d'information auprès de leurs administrés, et notamment auprès des propriétaires forestiers privés de toutes surfaces, souvent démunis et que le CNPF peut aider de manière très concrète :

- Publication d'un communiqué de presse (pour les incendies les plus importants) ;
- Envoi d'un courrier à toutes les mairies concernées présentant les missions du CNPF ;
- Diffusion de la notice d'information « *Que faire après un incendie ?* » (première page ci-contre) ;
- Rencontres avec les équipes municipales qui le souhaitent ;
- Participation à des réunions publiques d'information lorsque les communes en expriment le besoin.

INFORMATION

**Que faire après un incendie ?  
Les étapes clefs**

Quelques points pratiques pour l'entretien des propriétés forestières après un incendie

Un incendie est un événement, certes connu en zone méditerranéenne, mais toujours brutal pour le milieu boisé et naturel. Son impact est toutefois variable en fonction de la fréquence du passage du feu, de sa taille et sa puissance (feu courtant ou non). Il est important après le passage d'un incendie de pouvoir faire un diagnostic de sa propriété et de se lancer dans des démarches juridiques et techniques sans précipitation. Vous trouverez ci-dessous quelques points à ne pas oublier dans vos démarches.

**L'urgence**

- Entramer des démarches juridiques : dépôt de plainte contre « X » avec intention de poursuivre auprès de la gendarmerie.
- Prévenir son assurance « Responsabilité civile forestière » (via votre syndicat forestier – Fransylva en cas d'adhésion) afin de déclencher la garantie « recours contre les tiers » et l'assistance juridique prévue dans la plupart des polices d'assurance (utilisez si l'auteur de l'incendie est identifié).
- Contacter son assureur forestière couvrant les dommages liés aux incendies, si vous l'avez souscrit.
- Contacter sa mairie pour se faire connaître si vous désirez participer à des opérations groupées, mais aussi signifier votre accord en cas de travaux de sécurisation réalisés par les pouvoirs publics.
- Effectuer des travaux de sécurisation des habitations, des voies publiques. Se rapprocher de la Mairie.

*Pour vous aider dans ces démarches :*

*Le syndicat des propriétaires forestiers de votre département (si vous avez souscrit à l'assurance responsabilité civile « forêt » pour les dommages que pourraient causer vos actes sur mutual)*

*La mairie et la gendarmerie de votre territoire*

**Diagnostic de votre propriété forestière / une étape indispensable**

- Déterminer la localisation et les peuplements forestiers associés qui ont été brûlés.
- Vérifier en fonction de l'intensité du feu quels sont les arbres brûlés, leurs états, l'opportunité de leur exploitation et vérifier si les arbres en périphérie sont affaiblis.

**⚠️ En fonction des situations, un risque existe de prolifération d'insectes ravageurs du bois et de maladies racinaires pouvant affecter des arbres en périphérie de la zone incendiée.**

*Pour vous aider à faire ce diagnostic, vous pouvez contacter :*

*Le technicien du CNPF Occitanie de votre département (voir rubrique contact) en charge du développement de la gestion durable des forêts privées*

*Votre gestionnaire forestier (coopérative forestière, expert forestier, gestionnaire indépendant)*

république  
française  
États  
Général  
Président

**CNPF**  
Occitanie

<https://occitanie.cnpf.fr/>

<https://occitanie.cnpf.fr/que-faire-apres-un-incendie-les-etapes-cles>

Dossier

6

Parlons Forêts en OCCITANIE - n° 28 - Décembre 2025

## Accompagnement personnalisé des propriétaires : les visites conseils

Les équipes départementales du CNPF Occitanie proposent la réalisation de visites-conseils, priorisant les propriétés de plus de 20 ha, mais également possible quelle que soit la surface pour les propriétaires qui en font la demande suite à la campagne d'information mise en place (*cf.paragraphe précédent*).

Chaque visite-conseil permet d'établir un diagnostic des parcelles. Lorsque du bois est exploitable, le CNPF rappelle l'ensemble des précautions à prendre :

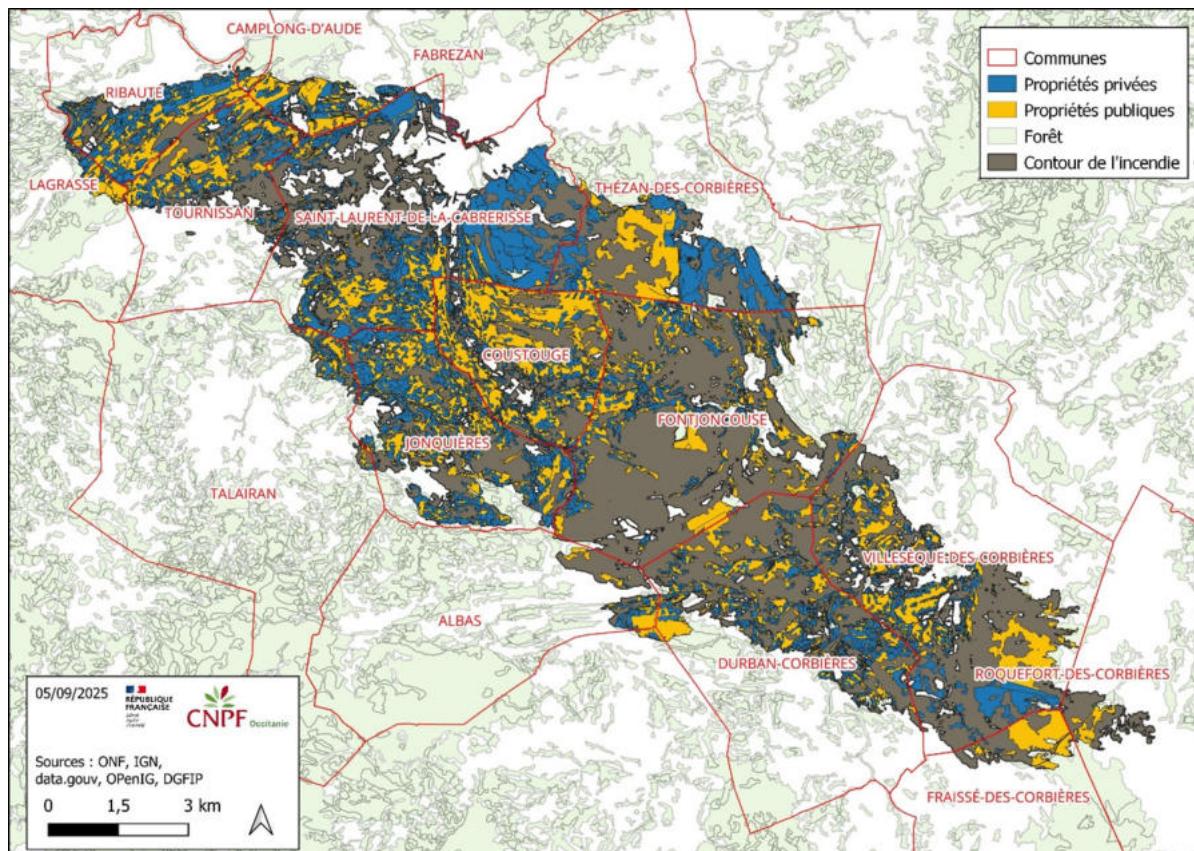
- Respect de la réglementation sur les coupes de bois propre à chaque département ;
- Formalisation d'un contrat de vente écrit garantissant le contrôle et le paiement des quantités exploitées, la remise en état des pistes et parcelles... et évitant tout risque lié à la présomption de salariat ;
- Recours conseillé à des professionnels habilités : gestionnaires forestiers professionnels, coopératives forestières ou experts forestiers, pour accompagner le propriétaire dans la mise en œuvre, le suivi et de son chantier d'exploitation ;
- Recommandations sur les modalités d'exploitation pour limiter le risque érosif et le sur-risque hydraulique. Dans le cas de l'incendie de Ribaute<sup>2</sup> présenté ci-après, ces recommandations se sont appuyées sur l'expertise réalisée dès le mois de septembre par le service Restauration des Terrains de Montagne de l'Office Nationale des Forêts<sup>3</sup> visant à localiser et à caractériser plus précisément ces risques au sein du périmètre incendié.

## Zoom sur les incendies de l'Aude

L'Aude est le département le plus sévèrement touché par les incendies cette année :

- 9 incendies ayant parcouru 13 500 ha au total;
- Environ 3 700 ha de forêts privées incendiées, soit plus de 90 % des surfaces brûlées en forêt privée sur la région en 2025 ;
- Plus de 2 000 propriétaires concernés, dont 1 800 possèdent moins de 4 ha et 40 sont soumis à Plan Simple de Gestion.

L'incendie des Corbières, dont le point de départ est situé sur la commune de Ribaute, a parcouru près de 27 km, touché 17 communes et affecté 1 500 propriétaires - auxquels s'ajoutent 370 Biens-Non-Délimités<sup>4</sup> - pour un total d'environ 2 800 hectares de forêts privées incendiées. Il représente à lui seul 75 % de la surface brûlée sur le département cette année.



<sup>2</sup> On désigne conventionnellement les incendies par le nom de la commune de départ du feu, même si d'autres sont parcourues par celui-ci.

<sup>3</sup> Le service RTM de l'ONF est spécialisé dans l'expertise et la prise en compte des risques naturels propres à la montagne et aux zones de reliefs : chutes de blocs, érosion, glissements de terrain, crues torrentielles... et dans l'adaptation des mesures de gestion permettant aux forêts de jouer un rôle de protection vis-à-vis de ces risques.

<sup>4</sup> Bien appartenant à plusieurs propriétaires dont les limites de propriétés individuelles ne sont pas définies.

Après avoir déployé les différentes mesures de communication prévues, et contacté notamment, par courrier individuel, chaque propriétaire de forêts de plus de 20 ha sinistrées dans le département, le CNPF Occitanie a pu embaucher en octobre Alexandre Laizé, grâce au soutien financier de la DRAAF<sup>4</sup> et de la Région, pour amplifier son action d'accompagnement et rationaliser les interventions post-incendies en forêt privée.

Fin novembre, 17 visites-conseils, totalisant plus de 700 ha de forêt brûlée sur le département, ont déjà été réalisées ou programmées.

### L'équipe du CNPF Aude



Jean-Christophe  
CHABALIER  
Responsable  
territorial



Dorian  
BOYER  
Technicien



Hugo  
SOULIÉ  
Technicien



Alexandre  
LAIZÉ  
Charge de mission  
« Incendie »



Vos forêts sont concernées par un incendie dans l'Aude ?  
Contactez alexandre.laize@cnpf.fr

Dans la continuité de ce premier travail, le CNPF souhaite favoriser le regroupement des propriétaires forestiers qui le souhaitent au sein d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF), structure pérenne et juridiquement pertinente, qui permettra de mutualiser les chantiers d'exploitation des parcelles boisées et de favoriser, grâce à un cahier des charges unique, la qualité des interventions et une juste rémunération des bois coupés.

### Des territoires à reconstruire : résilience et vision de long terme

La reconstitution de la forêt doit se réfléchir sur le moyen et le long terme. Il est souvent sage de ne pas se précipiter et d'observer la dynamique naturelle de régénération de la végétation, pour l'accompagner puis éventuellement l'enrichir par des nouvelles plantations diversifiées si nécessaire.

L'action du CNPF s'inscrit au-delà de la gestion de crise. La création et l'animation d'une ASLGF, pour lesquelles le CNPF a un savoir-faire, et qui motive déjà plusieurs propriétaires rencontrés, aurait un effet structurant et moteur sur les réflexions collectives concernant l'avenir de la gestion sylvicole et la réorganisation du foncier des territoires sinistrés et morcelés.

Le CNPF ne travaille pas seul, cette stratégie est menée en collaboration avec tous les acteurs impliqués : Préfecture, DDTM<sup>5</sup>, Fransylva, ONF, Conseil départemental, communes, Parc naturel régional, Chambre d'Agriculture...

Alexandre Laizé, Jean-Christophe Chabalier, Émilie Cambou, CNPF Occitanie



Hugo Soulié © CNPF

<sup>4</sup> Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

<sup>5</sup> Direction départementale des territoires et de la mer.

# Du bois mort pour des forêts vivantes...

... Ce pourrait être le résumé – certes un peu caricatural – des thèmes abordés par le CRPF, le CEN et NEO<sup>1</sup> le 05 novembre dernier à Miélan. Plus précisément, les vieilles forêts, les éléments de maturité en forêt, leurs intérêts, leur prise en compte ont été au centre d'une journée organisée à l'occasion de l'édition du guide « *Des vieilles forêts aux arbres habitats - Pourquoi et comment intégrer les enjeux de maturité dans la gestion des forêts privées ?* ». Avec en point d'orgue la visite de la forêt du lac de Miélan.

« C'est quoi une vieille forêt ? » « Un arbre-habitat ? » « A quoi ça sert ? »... Les institutionnels et professionnels de la forêt et de l'environnement réunis dans la salle des fêtes de Miélan, dans le Gers, avaient déjà quelques notions en la matière. Pour autant, les présentations de la matinée sont allées bien au-delà de la simple remise à niveau. Les résultats récents de la recherche, la discussion autour de cas concrets, l'état des lieux des politiques publiques sont venus étayer des stratégies de gestion qui se dessinent de plus en plus nettement pour la prise en compte de cette biodiversité si particulière associée aux vieilles forêts, aux bois morts et aux dendromicrohabitats<sup>2</sup>. Au-delà d'une préoccupation légitime vis-à-vis de la conservation d'espèces souvent vulnérables, ces bonnes pratiques sont aussi très utiles à nos écosystèmes forestiers !

## Utiles pourquoi ? Utiles comment ?

Du bois mort comme gage de bon fonctionnement des forêts ? Un peu contre-intuitif au premier abord ! Mais voilà, le bois en décomposition constitue un lieu de vie, de reproduction ou une ressource alimentaire dont dépendent plus du quart des espèces vivant en forêt (sol exclu). Et si l'on zoome un peu, la cavité d'un tronc ou une grosse branche morte héberge également nombre d'espèces parfois très spécifiques. Et plus un arbre est porteur de telles singularités, plus il abrite un nombre et une diversité élevés de ces espèces : d'où leur nom d'« arbres habitats » ! Or, celles-ci, à l'exemple des syrphes (*cf. encart*), contribuent à des processus essentiels à la vie des forêts, tels que la reproduction des arbres et le maintien de la fertilité du sol... Des « auxiliaires de sylviculture » en quelque sorte.

## Comment gérer ?

Dans les forêts cultivées, relativement pauvres en bois morts et en arbres-habitats, ces fonctions sont imparfaitement réalisées, ou assurées par un nombre limité d'espèces, d'où une fragilité accrue. À l'inverse, les vieilles forêts (*cf. encart*) comportent du bois mort, des très gros bois et des arbres-habitats en abondance. Elles offrent ainsi un maximum de garanties de bon fonctionnement et de résilience. Y exploiter du bois ? Pas forcément une bonne idée ! Outre le fait que celles-ci soient de véritables réservoirs de biodiversité, elles sont aussi devenues très rares et notamment en plaine : environ 4 % des forêts pyrénées, mais moins de 0,5 % des forêts de plaine d'ex-Midi-Pyrénées. Lorsque de telles « pépites » sont identifiées, autant les laisser tranquille d'autant que, sous certaines conditions, elles contribuent activement à la bonne santé des peuplements voisins gérés pour la production de bois...



Sébastien Drouineau © CNPF

Mais que faire partout ailleurs ? Le bois reste en effet un écomatériau préférable à de nombreux égards au béton, à l'acier ou à l'aluminium, si coûteux en énergie à produire et qui, souvent, traversent les océans ! En produire localement reste un enjeu majeur, alors que choisir ? Augmenter la part d'arbres habitats ou travailler au profit d'individus « sans défauts » ? Favoriser la présence de bois morts dans les parcelles ou la récolte de bois ? Et pourquoi pas les deux ? ! Dans beaucoup de cas, comme en forêt de Miélan, ça n'est pas contradictoire !

## En forêt pour illustrer tout ça !

La forêt du lac de Miélan, visitée l'après-midi, illustre l'intégration des principes de gestion présentés dans la matinée. Détenue par Rives & Eaux du Sud-Ouest et occupant une soixantaine d'hectares, ses orientations de gestion ont évolué après que le propriétaire a été sensibilisé aux enjeux liés à la présence d'un secteur de « pré-vieille forêt<sup>3</sup> ». Une rareté en plaine ! Le Plan Simple de Gestion a même été modifié pour intégrer :

- un peu plus de 2 ha laissés en évolution libre, correspondant à la « pré-vieille forêt » ;
- une trame d'arbres-habitats, vivants et morts, marqués à la peinture et qui seront conservés au sein des peuplements gérés pour la production de bois.

Combiner des espaces en non-intervention et des espaces cultivés en vue de produire du bois, mais au sein desquels est maintenue une trame d'arbres-habitats et de bois morts, voilà un principe essentiel de la gestion intégrative. Les premiers font office de réservoirs pour les espèces liées aux attributs de maturité, tandis que le réseau des bois morts et des arbres-habitats conservés dans les parcelles exploitées, leur permet

<sup>1</sup> CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels ; NEO : Nature En Occitanie.

<sup>2</sup> Les dendromicrohabitats sont des singularités morphologiques des arbres vivants ou morts sur pied : (cavités, champignons, lierre...) et qui hébergent un ensemble d'espèces. Un arbre portant au moins un dendromicrohabitat est appelé « arbre-habitat ».

<sup>3</sup> pré-vieille forêt : peuplement encore à faible maturité mais qui comporte au moins 3 gros bois morts et 5 très gros bois par ha.

# Des vieilles forêts aux arbres-habitats

Pourquoi et comment intégrer les enjeux de maturité dans la gestion des forêts privées ?



Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie



Céline Emberger © CEN

de « diffuser » dans toute la forêt et de contribuer à son bon fonctionnement. Cette trame d'arbres disséminés assure également la connexion entre des réservoirs de biodiversité distants, permettant ainsi le brassage génétique des populations. Un grand nombre d'espèces étant peu mobiles, celle-ci doit être suffisamment dense : 6 à 10 arbres-habitats sont préconisés pour leur permettre de circuler correctement. De même, une surface de 2 à 3 ha au minimum par îlot en non-intervention doit être recherchée pour être efficace.

A Miélan, la matérialisation sur le terrain, par le CRPF et NEO, du secteur de pré-veille forêt et des arbres-habitats et bois morts à conserver n'a conduit qu'à très peu de situation de « conflits » entre enjeux de production et de conservation, corroborant des constats réalisés par ailleurs par la recherche. Le « sacrifice d'exploitabilité » que représentent les 2 ha laissés sans intervention à long terme sur 60 ha de forêts est apparu très acceptable au propriétaire au regard du service rendu. Quant au choix des arbres-habitats, ce sont aussi ceux qui ont le moins de valeur commerciale : les récolter peut même s'avérer plus coûteux qu'autre chose ! Tout au plus faut-il accepter que ceux-ci occupent un peu d'espace sur les parcelles. Au final, le propriétaire se montre pleinement satisfait de ces nouvelles orientations et les premiers retours d'expérience confirment l'absence de contraintes fortes pour la gestion courante et l'intérêt à travailler sur la fonctionnalité à long terme de sa forêt. Il assume pleinement cette gestion intégrative et envisage même la pose de panneaux d'information à l'entrée de la forêt.

La gestion à long terme des arbres-habitats et du bois mort, les dispositifs de soutien existants et d'autres aspects ont aussi été abordés au cours de cette journée très riche mais ne peuvent, faute de place, être développés dans ces lignes.

Ils donneront lieu, en 2026, à de nouvelles réunions destinées plus spécialement aux propriétaires forestiers. En attendant, pour en savoir plus... **suivez le guide !**

Sébastien Drouineau et Laurent Larrieu, CNPF Occitanie  
Céline Emberger, CEN Occitanie

## Vieilles forêts et attributs de maturité

Les vieilles forêts combinent une ancienneté de l'état boisé et une maturité de l'écosystème. Cette dernière est généralement atteinte avec l'absence de perturbations humaines importantes depuis au moins un siècle et de toute intervention depuis plusieurs décennies. Cela se traduit par une composition en essences, une structure et un fonctionnement qui se rapprochent de ceux des forêts vierges de toute intervention humaine, d'où leur autre nom de « forêts subnaturelles ». Elles comportent notamment de nombreux attributs de maturité biologique : bois morts au sol, sur pied, arbres-habitats porteurs de fentes, cavités, décollement d'écorces, champignons... Tous servent d'abri, de lieu de reproduction ou de ressource alimentaire à un cortège d'espèces très variées : insectes, araignées, mollusques... Parmi elles, certaines sont inféodées à des habitats très spécifiques.

Les vieilles forêts contribuent également à de nombreux autres services écosystémiques tels que le stockage et la régulation des cycles du carbone et de l'eau.

Les attributs de maturité ne se rencontrent pas seulement en vieille forêt. Même s'ils sont bien moins abondants, des arbres-habitats et des bois morts sont présents et peuvent utilement être conservés dans des peuplements gérés pour la production du bois.

## Les syrphes : des insectes multifonctionnels

Vous avez sûrement repérés ces insectes qui ressemblent à de petites guêpes, mais ne piquent pas et sont capables de vols stationnaires. Ce sont les syrphes ! Adultes, ils sont tous d'efficaces polliniseurs des plantes dont certains de nos grands arbres, tandis que les larves de certaines espèces se nourrissent du bois en décomposition contribuant au recyclage des éléments minéraux contenus dans la matière organique et ainsi au maintien à long terme de la fertilité des sols. Des hôtes doublement utiles à nos forêts ! Mais dont le cycle de vie dépend de la présence de bois mort...



Grégory Sejdak © CNPF



# À l'école de la sylviculture

## Marteloscope de Lasserre (09)

En ce matin d'automne, sous le soleil timide des Petites Pyrénées, l'atmosphère est à la flânerie en forêt, une poêlée de cèpes dans le viseur. Mais pour l'équipée groupée autour d'Emmanuel Rouyer, ingénieur territorial au CNPF, pas le temps de niaiser : « *On n'a pas travaillé une semaine sur l'installation de ce dispositif pour que vous nous proposiez de couper à ras... ou de ne toucher à rien !* » Le décor est posé, il va falloir bosser !

Comme chaque année, l'association Sylvestre GDF (Groupement de Développement Forestier) organise conjointement avec le CNPF sa tournée de formation sur le « Marteloscope » de Lasserre, en Ariège. Dans cette parcelle pédagogique, chaque arbre est numéroté, mesuré, et se voit attribuer une valeur économique comme biologique. Le propriétaire de la parcelle, lui, s'est engagé à ne rien toucher durant 5 ans. « *L'intérêt du marteloscope, c'est de simuler un martelage<sup>1</sup>, c'est-à-dire de tester le métier de forestier... Mais n'attendez pas de nous qu'on vous dise quoi faire !* » précise Emmanuel avec malice. « *L'objectif, c'est que vous discutiez entre vous, que vous croisiez vos regards.* »

### Une ancienne forêt paysanne

« *Avant d'intervenir en forêt, il faut toujours savoir où l'on met les pieds !* ». Une précaution nécessaire dans cette forêt à l'histoire représentative du piémont pyrénéen. Nous sommes dans l'héritage de la forêt paysanne, un ancien taillis de hêtres et châtaigniers, avec des réserves de chêne conservées pour le bois d'œuvre. Sans intervention depuis 40 ans, le taillis est devenu futaie, et les réserves ont des faux-airs de piliers de cathédrale. À 25 m de hauteur, chênes et hêtres se tirent la bourre, une éclaircie est nécessaire !

### Une approche multifonctionnelle

Dix minutes après le lancement de l'atelier, un groupe n'a toujours pas quitté son point de départ. « *Celui-là, il n'est vraiment pas beau.* » « *Ça c'est ton point de vue !* » « *Si on fait tomber cette cépée, on va abîmer les tiges autour.* » Premiers arbres, premiers débats. Il faut dire que les groupes n'ont pas été choisis par hasard. Ici se côtoient des propriétaires, un bûcheron et un technicien forestier. Des sensibilités se croisent, des compromis s'opèrent.

En Occitanie, plus d'une quinzaine de marteloscopes peuvent être utilisés lors des journées de sensibilisation ou formation à la sylviculture. Grâce à un accompagnement financier de la région Occitanie, 2025 a été l'occasion de mettre à jour les données de sept d'entre eux mais également de compléter ce réseau avec trois nouveaux dispositifs dans le Lot, l'Hérault et la Haute-Garonne. Si vous souhaitez « jouer au forestier », surveillez les dates des prochaines sessions sur l'agenda du site internet du CNPF Occitanie : <https://occitanie.cnpf.fr/evenements>

Pour Aurélien Colas et Emmanuel Rouyer (CNPF), le marteloscope est l'outil parfait pour parler de multifonctionnalité forestière : « *En sylviculture, on a parfois tendance à trop intervenir ou surprotéger. Ici, on fait la démonstration que peuvent cohabiter les enjeux économiques, écologiques, paysagers ou sociétaux.* » L'approche se veut donc pédagogique, mais pas dogmatique. Pour Gilles Tierle, de Sylvestre GDF, « *il n'y a pas de recette magique, c'est au propriétaire d'arbitrer. Mais si les choix sont trop radicaux, la nature nous le fera payer.* »

### Épauler les propriétaires, préparer l'avenir

Le propriétaire, voilà un personnage central dans l'affaire. « *Face à un acheteur de bois ou un gestionnaire, un propriétaire qui a un minimum de culture forestière est plus crédible, et moins susceptible d'avaler des couleuvres* », souligne Emmanuel Rouyer. Depuis les bonnes pratiques sylvicoles jusqu'à l'exploitation et la vente, le marteloscope ouvre ainsi à toutes les dimensions de la gestion.

Côté participants, la mayonnaise prend parfaitement. Simon, jeune propriétaire, a trouvé dans cet exercice une « *inspiration* » pour gérer ses 45 ha de forêt feuillue. Pour Erwan, propriétaire et bûcheron, le marteloscope est l'occasion de confronter sa pratique empirique « *à d'autres points de vue, et à des données techniques chiffrées* ». Clémentine, elle, veut intégrer l'administration forestière : « *Ce que j'en retire, c'est qu'il y a autant de bonnes que de mauvaises raisons de couper un arbre. Mais c'est ce qui rend ce métier passionnant : il y a mille questions à se poser.* »

Un questionnement nécessaire dans un contexte de dérèglement climatique qui fait peser de lourdes incertitudes sur les sylvicultures de demain. Face à un gros hêtre encore vaillant, mais condamné par les modèles climatiques, Gilles Tierle nous le rappelle : « *Dans l'espèce Hêtre, on estime qu'il y a 10 fois plus de diversité génétique que dans toute l'humanité. Alors restons modestes en tant que forestiers, et faisons aussi confiance à la nature pour s'adapter.* »

Léo Poudré, conseiller de centre au CNPF Occitanie

<sup>1</sup> « Marteler » un arbre, c'est le marquer en vue de son abattage.

# Brèves

## Encore du mouvement au CRPF

Si le mouvement c'est la vie, alors notre CRPF doit être en pleine santé !

Les départs sont en effet particulièrement nombreux cette fin d'année : Coralie de Roo en Lozère, Cyprien Vialis sur l'Aubrac (Lozère et Aveyron), Olivier Santini sur le nord du Lot, et Yann Peyronnet dans les Cévennes gardoises, quittent les rangs de l'équipe. La place manque pour présenter comme il le faudrait tout le travail qu'ils ont accompli dans leurs fonctions de chargés de mission. Les projets ENRICHIRR (Coralie), ASEV des Pins (Yann), Carbone Massif central (Cyprien), Plan de Développement de Massif (Olivier), sont quelques-unes des nombreuses actions auxquels ils ont contribué.

Des techniciens de secteurs nous quittent également : Aurélien Colas (sud Haute-Garonne et ouest-Ariège) pour une nouvelle aventure professionnelle, tout comme Florent Nonon (Gers) et Pascal Mathieu (Tarn), à présent en retraite (cf. *Parlons Forêts* n°27).

Le CRPF et *Parlons Forêts* remercient très chaleureusement Coralie, Cyprien, Olivier, Yann, Aurélien, Florent et Pascal pour leur engagement, leur souhaitent le meilleur pour leurs entreprises futures et formulent plus particulièrement le vœu de pleine réussite des projets professionnels qui se dessinent pour certains d'entre eux...

Des recrutements sont prévus prochainement, notamment pour poursuivre les actions des partants. Des arrivées sont toutefois déjà à signaler : Marine Thiou, en renfort du service Documents de Gestion Durable, Baptiste Emelin qui supplée Florent Nonon sur le département du Gers, et Alexandre Laizé, déjà au CRPF entre 2021 et 2024 pour épauler l'équipe de l'Aude dans la gestion des suites des incendies de cet été (cf. *Dossier*). Bienvenue à eux !

## Hommage à François Wencelius

*Parlons Forêts* salue la mémoire de François Wencelius, conseiller de centre élu sur le département du Lot, emporté par la maladie le 30 août 2025.

Entre 1970 et 2007, François Wencelius a mené une carrière internationale de forestier riche et dense, occupant d'importantes fonctions au sein d'institutions prestigieuses. En Afrique auprès du CTFC, en Guadeloupe, comme directeur régional de l'ONF, à Washington au sein de la Banque Mondiale, où sa qualité de *Principal Forestry Specialist* l'amènera à nouveau à de nombreuses reprises sur le continent africain, en France métropolitaine bien sûr, où il dirigera notamment l'*Inventaire Forestier National* au début des années 2000, ou enfin à la FAO à Rome, comme Directeur du « Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux ». Il restait d'ailleurs un membre actif de l'*Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du nord*.



C'est un expert international des forêts de haut niveau qui s'en est allé. Pour autant, ce sont d'abord ses grandes qualités humaines : discrétion, gentillesse, modestie dont se souviennent et que regrettent ceux qui l'ont côtoyé, en particulier les élus et le personnel de l'équipe lotoise du CRPF.

## FOGEFOR et réunions de vulgarisation : demandez le programme !

Le programme 2026 des réunions de vulgarisation et des cycles FOGEFOR est en cours de finalisation et sera disponible en ligne dans les prochaines semaines.

C'est l'occasion de vous inciter à visiter le site internet du CNPF Occitanie<sup>1</sup> ! Pour accéder et télécharger le programme, rendez-vous à la rubrique *Se former, s'informer*, puis à la sous-rubrique *Les formations à la gestion forestière*. Les prochaines formations et réunions apparaissent également sur le calendrier en ligne que vous trouverez dans la même rubrique, sous-rubrique *Journées d'information*.



Les abonnés à la lettre électronique du CRPF Forêts d'Occ - Mail seront également destinataires du programme une fois finalisé. Vous souhaitez recevoir Forêts d'Occ - Mail ? Faites-le nous savoir à l'aide du QR Code ci-dessus !

<sup>1</sup> <https://occitanie.cnpf.fr>